

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, 12 JUIN 2012

Les ministres

à

Liste des destinataires *in fine*

Nos réf : D12001192

Affaire suivie par : Marion Jouniaux  
marion.jouniaux@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 66 88 - Fax : 01 40 81 65 13

**Objet** : Cadrage ARTT des unités littorales des affaires maritimes (ULAM)  
**PJ** : 1

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le cadrage relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (ARTT) dans les unités littorales des affaires maritimes.

Ce cadrage, élaboré après un travail approfondi de concertation entre les organisations syndicales, la direction des ressources humaines et la direction des affaires maritimes, précise les conditions de mise en œuvre des règles ARTT en application de deux arrêtés du 27 mai 2011 relatifs :

- à l'organisation du temps de travail dans les directions départementales interministérielles ;
- aux cas de recours aux astreintes dans les directions départementales interministérielles.

En outre, ce cadrage tient compte des spécificités opérationnelles des ULAM notamment en ce qui concerne :

- le recours à des cycles non hebdomadaires,
- les temps de repos et congés,
- le travail de nuit, dimanche et jours fériés,
- les astreintes,
- les embarquements longs et la formation.

Ce cadrage doit permettre à chaque service d'établir le règlement intérieur pour traduire le nouveau dispositif réglementaire issu des arrêtés précités.

Je vous remercie de veiller à une large diffusion de ce cadrage auprès de vos services et de me faire parvenir sous le timbre SG/DRH/ROR, les difficultés que vous pourriez rencontrer lors de sa mise en œuvre.

Pour les ministres et par délégation,  
le Secrétaire général



Jean-François MONTEILS

## Destinataires

### **Mesdames et messieurs les Préfets de départements,**

- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

### **Copie**

### **Messieurs les Préfets de région,**

- Direction inter-régionales de la mer (DIRM),
- Monsieur le directeur général des infrastructures, de transports et de la mer
- Monsieur le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable
- Madame la directrice des ressources humaines
- Direction des services déconcentrés du Premier ministre
- Sous-direction du pilotage des services déconcentrés

